



**Décision n° 11-DCC-52 du 7 avril 2011
relative à l'acquisition de la société Financière Parcours par
Wendel SA**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 22 mars 2011, relatif à l'acquisition de la société Financière Parcours SAS par Wendel SA, formalisée par un protocole d'acquisition en date du 21 mars 2011;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. Wendel SA est une société détenant des participations dans plusieurs sociétés actives dans divers secteurs (services d'inspection, de contrôle et de certification, production et vente d'installations électriques, produits chimiques, ...).
2. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif par Wendel SA de la société Financière Parcours SAS, active sur le marché de la location longue durée de véhicules et la gestion de flottes de véhicules. Elle constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne revêt pas de dimension communautaire. En revanche, les seuils de contrôle relatifs aux opérations de concentration mentionnés au point I de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
3. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DECIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 11-0034 est autorisée.

Le président,

Bruno Lasserre

© Autorité de la concurrence